

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS24

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 90, substituer au mot :

« audiovisuelle »,

le mot :

« électronique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.